

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

« Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que conformément à l'article 148 du code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité a adopté, lors de la séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE les séances débuteront à 19 h 30 au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham ;

QUE les jours de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

13 janvier	3 février	3 mars	7 avril
5 mai	2 juin	14 juillet	11 août
8 septembre	1 ^{er} octobre	10 novembre	1 ^{er} décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 5^e jour du mois de novembre 2024 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.



Julie Galarneau, directrice générale